



L'an deux mille seize, le six janvier à vingt heures,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre janvier,  
s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, *Maire*.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. de LA BEDOYERE Jean-Marc, Mme BELGERRAS Martine, M. CHAMPEAUX Alain,  
Mme BONTE Claude, Mme FRANCHET Virginie, Mme de LA BEDOYERE Sonia, Mme MARSCH Annabel,  
M. DELYS Noël, M. de LA FOURNIERE Nicolas, M. LAGACHE Bruno.

**ETAIT REPRESENTE :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a  
donné pouvoir de voter en son nom : M. de LA BEDOYERE Emmanuel à M. LAGACHE Bruno

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BONTE Claude

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2015.  
Le compte-rendu est adopté à l'UNANIMITÉ.

### **Délibération**

Loi NOTRe

*Avis du Conseil Municipal quant à l'option souhaitée pour l'adhésion de la communauté de communes  
Cœur Sud Oise à une autre communauté de communes.*

*En cas de dissolution de la communauté de communes Cœur Sud Oise, avis à donner pour que la commune  
de Raray adhère à une autre communauté de communes.*

Monsieur le Maire précise que la configuration du CSO est en longueur, on peut comprendre que lorsque l'on doit rejoindre certaines communautés, tout le monde n'a pas forcément la même vision ou le même intérêt. Monsieur le Maire, nous rappelle que le Préfet, Monsieur Emmanuel Berthier n'est plus Préfet de l'Oise, le 16 décembre il a été nommé Préfet de la Moselle, soit le lendemain de la réunion du 15. Il est parti le 26 décembre. Monsieur Didier Martin (ancien Préfet du Gard) est le nouveau Préfet de l'Oise depuis 1er janvier 2016. Il reprendra le dossier en l'état et le regardera de près.

A ce jour, la quasi-totalité des conseils municipaux de la CCSO se sont réunis sauf 4, dont Raray. Les conseils qui se sont déjà réunis sur le sujet ont décidé de rester unis et de rejoindre l'Aire Cantilienne. Ceci est une hypothèse qui mettrait RARAY à l'extrémité de la Communauté de Communes.

Monsieur Nicolas de La Fournière, est-ce une condition l'aire cantilienne?

Monsieur le Maire précise si les 13 communes de la CSO restent ensemble il est possible de rejoindre l'aire cantilienne.

Monsieur Eric Woerth est prêt à nous accueillir. Est-ce que tous les conseillers de l'Aire Cantilienne sont d'accord, à priori OUI en majorité.

Le Maire de Gouvieux, Monsieur Patrice Marchand a toujours manifesté son opposition à la candidature des villages de la CCSO pour rejoindre l'Aire Cantilienne. Il fera peut-être un recours !!

Choisir l'Aire Cantilienne est une garantie de pouvoir rester dans le PNR et de se rapprocher de CC3F par la suite.

Il faut noter que Senlis fait une étude pour un rapprochement éventuel avec la CCPOH (Pont-Ste-Maxence)

Monsieur Nicolas de La Fournière, dans la possibilité où nous rejoignons l'Aire Cantilienne quelle sera notre pouvoir en tant que Raray, sur qui pourrons-nous compter pour des rapports de force face à une ville comme Chantilly ? Pourrons-nous trouver un équilibre OUI ou NON, pour faire contrepoids ?

Dans le rapprochement CC Aire Cantilienne / CSO

Nombre de représentants par commune = 24 communes = 60 représentants

**Répartition de droit commun (simulation) \***

**Chantilly** 12 représentants

**Lamorlaye** 10 représentants

**Gouvieux** 10 représentants

**Coye-la-Forêt** 4 représentants

**Orry-la-Ville** 3 représentants

**La Chapelle-en-Serval** 3 représentants

**Plailly** 1 représentant

**Vineuil-Saint-Firmin** 1 représentant

**Avilly-Saint-Léonard** 1 représentant

**Mortefontaine** 1 représentant

**Apremont** 1 représentant

Soit 5 communes avec 1 représentant pour l'Aire Cantilienne

Pour les 13 communes du CSO = 1 représentant par commune = 13 représentants

*\*(Cette répartition de droit commun sera arrêtée par le préfet à défaut d'accord local)*

Précision de Monsieur le Maire concernant Rully, si les 12 autres communes sont d'accord pour rester unies et rejoindre l'Aire Cantilienne, Rully reste unie, si une commune ne désire pas rejoindre l'Aire Cantilienne, Rully émet l'hypothèse de rejoindre le Pays de Valois (limitrophe).

Ce qui intéresse Monsieur Nicolas de La Fournière c'est l'avenir. Il rappelle que Raray est rural et s'apparente plus de ce fait au Pays du Valois.

Le Valois est une hypothèse précise Monsieur le Maire qui ne peut être envisagé pour l'instant pour des raisons territoriales, nous dépendons de Rully pour envisager l'hypothèse du Pays de Valois, Communauté de Communes à dominance rurale.

Mauvais souvenir de la communauté du Pays de Senlis pour Monsieur Nicolas de La Fournière. Monsieur le Maire précise, que l'ancienne Communauté du Pays de Senlis a très bien fonctionné les premières années un changement de Présidence a provoqué la dissolution.

Monsieur le Maire, nous précise que le Maire de Rhuys, Jean-François GOYARD a trouvé sa place au sein de CC des Pays d'Oise et d'Halatte.

CCPOH 200 salariés, imposition unique entre autres.

Arnaud Dumontier sera probablement présent au prochain conseil pour nous parler du CCPOH.

Le pouvoir est très dilué au sein du Pays de Valois, si Rully se rapproche du Pays de Valois, Raray pourra envisager cette hypothèse car limitrophe.

Énumération des nombres de représentants par commune en fonction du nombre d'habitants dans le Pays du Valois, statuts modifiés le 28 mars 2013. Rappel du nombre d'habitants + 52 000.

Selon le positionnement des communes possibilités d'un choix de Communauté de commune en fonction du lien limitrophe. Il faut une continuité territoriale.

Si Raray opte pour rejoindre le Pays du Valois, Raray se tourne vers l'Est et n'aura plus aucune possibilité de rejoindre la CC3F. Senlis reste notre bassin de vie même si la CCSO rejoint l'Aire Cantilienne.

Au départ, la CCSO préférerait rejoindre Senlis, mais depuis que Senlis a décidé fait une étude de rapprochement avec la CCPOH, et que de surcroît la CC3F a opté lors de son dernier Conseil Communautaire pour le statut d'une Communauté urbaine sans aucune consultation des élus des villages de la CCSO qui finalement ont préférés se rapprocher de l'Aire Cantilienne.

A l'heure actuelle, rien n'est décidé pour le rapprochement de la CC3F et la CCPOH l'étude est en cours.

Evolution des taux d'imposition avec l'Aire Cantilienne, lissés dans le temps et cette évolution sera plus importante avec Pays du Valois. Ci-dessous fusion des taux avec les communautés (hypothèse 2)

| TAXES            | RARAY aujourd'hui | Aire Cantilienne | Pays du Valois |
|------------------|-------------------|------------------|----------------|
| Habitation       | 1,49 %            | 3,45%            | 3,54%          |
| Foncier bâti     | 1,42 %            | 2,37%            | 3,71%          |
| Foncier non bâti | 3,32%             | 4,12%            | 7,42%          |
| CFE (entreprise) | 1,45 %            | 3,43%            | 3,84%          |

### **ATTENTION Pays de Valois : Taxe ordure ménagère (TOM) en plus**

Quelque soit le choix du rapprochement de la communauté commune Raray connaîtra une augmentation des taux d'imposition.

Cela coûte cher au milieu rural de se rapprocher de la ville.

Hypothèse 1 : CCAC

Hypothèse 2 : CCPOH

Hypothèse 3 : CCPV

Nous avons plus de point commun avec l'Aire Cantilienne (CCAC)

Au final, nous allons au fil des années aller vers une communauté d'agglomération urbaine, et le bon sens est un rapprochement avec Chantilly et Senlis et non pas avec Crépy-

Pont-Ste-Maxence (Communauté de Commune du Pays de l'Oise et d'Halatte) c'est un autre fonctionnement, 200 salariés et le CSO 5 salariés.

Monsieur Nicolas de La Fournière : Quelle est la question pour voter ? Ne comprend pas la question par rapport au côté limitrophe. La question est de rester ensemble (CSO) précise Monsieur le Maire. Nous ne votons pour une communauté commune. Si dissolution de CSO, il y aura un autre vote dans un avenir proche. Le préfet doit arriver avec une proposition auprès de la CDCI, si nous restons unis, forte chance d'un rapprochement avec l'Aire Cantilienne.

Monsieur le Maire nous propose de voter pour rester UNI.

L'Aire Cantilienne est prête à nous accueillir UNI.

Rappel de la délibération du 5 décembre.

L'aménagement du territoire est difficile à faire sans schéma directeur.

Rappel il y a 6 communautés de commune de l'Oise qui doivent se rapprocher d'une autre communauté de commune pour atteindre le seuil des 20 000 habitants, nous précise Madame Martine Belguerras.

Monsieur Nicolas de La Fournière : Que se passe-t-il si dissolution ?

Monsieur le Maire nous précise, si dissolution, 7 communes restent ensemble :

Ognon, Villers-St-Frambourg, Brasseuse, Montépilloy, Barbery, Rully et Raray.

Monsieur le Maire repose la question aux conseillers :

CSO 13 communes, restent unies : 11 OUI

Si les 12 autres communes votent OUI pour rester UNI elles expriment le souhait de rejoindre l'Aire Cantilienne : 10 OUI

Monsieur Nicolas de La Fournière, vote OUI pour rester UNI mais émet une réserve pour le choix l'Aire Cantilienne.

Monsieur Nicolas de La Fournière aurait aimé avoir un libellé plus précis de la question concernant le fait de rester tous ensemble et le choix de la communauté de commune et que celle-ci soit identique à toutes les communes.

*Le 7 janvier les 13 maires des villages de Cœur Sud Oise se réuniront à Montépilloy afin d'examiner les décisions prises par les différents Conseils Municipaux.*

*Le CSO pourra soumettre une proposition au Préfet avant le 15 janvier, la CDCI se réunissant le 25 janvier..*

**Le prochain conseil municipal aura lieu samedi 23 janvier à 9 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

*NB : Lors de la réunion organisée par Cœur Sud Oise le jeudi 7 janvier à Montépilloy, il a été décidé à l'unanimité des 13 villages de rester uni et de rejoindre la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.*